

Début du premier moratoire annuel sur la pêche sur le fleuve Jaune

Dossier de rédaction de H2o
May 2018

Le premier moratoire annuel sur la pêche a débuté dimanche sur le fleuve Jaune, en Chine, dans le cadre des efforts visant à protéger les ressources halieutiques et la biodiversité dans le deuxième plus long cours d'eau du pays. Le moratoire, qui sera en vigueur jusqu'au 30 juin, couvre le cours principal, trois lacs majeurs et 23 affluents du fleuve Jaune, selon un communiqué publié par le ministère de l'Agriculture. D'après le ministère de l'Agriculture, la pêche pour des études scientifiques et pour l'élevage pendant le moratoire devra être approuvée par les autorités de niveau provincial ou supérieur. Les provinces et les régions autonomes sont autorisées à prolonger le moratoire en fonction des besoins locaux, selon le ministère.

La Chine a aussi imposé un moratoire sur le fleuve Yangtsé, le plus long cours d'eau du pays. Ce moratoire, qui s'étend du 1er mars au 30 juin, couvre la période de frai pour la plupart des espèces vivant dans le fleuve. Il concerne l'ensemble du cours d'eau et ses principaux affluents et lacs. Par ailleurs, un moratoire similaire a été imposé sur la rivière Huaihe, qui coule parallèlement entre le Yangtsé et le fleuve Jaune.

Xinhua